



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 10678

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le fait que lors de la création des emplois jeunes, de nombreuses petites communes se sont montrées solidaires de l'action gouvernementale en créant les emplois correspondants. Cependant, l'annonce de l'interruption du système conduit à un basculement assez brutal qui ne permet pas aux petites communes ayant peu de ressources de trouver instantanément des solutions palliatives. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique si, pour les communes de moins de 3 500 habitants, une phase transitoire de un an ne pourrait pas être instaurée en ce qui concerne la suppression ou le renouvellement provisoire des emplois jeunes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des postes emplois jeunes créés par les communes de moins de 3 500 habitants et souhaite savoir si une phase transitoire d'un an pourrait être ménagée avant la fin du dispositif. Les collectivités locales, y compris les plus petites d'entre elles ont en effet créé, jusqu'en 2002 un grand nombre de postes emplois jeunes dont les contrats, pour les derniers conclus d'entre eux se poursuivront jusqu'en 2007. La durée exceptionnellement longue de l'aide de l'Etat - 60 mois - est précisément de nature à permettre aux élus, avec l'aide des directions départementales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle qui sont à leur disposition, de préparer tant pour l'activité que pour le jeune les conditions de sortie du dispositif. Dans ce cadre, une durée complémentaire de douze mois pourrait au contraire retarder la nécessaire mobilisation des partenaires pour faire face aux échéances bien connues du programme.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10678

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 424

Réponse publiée le : 7 juillet 2003, page 5372